



Prescriptions graphiques

- Arbre remarquable à protéger (art. L.151-19)
- Bâtiments remarquables (art. L.151-19)
- Cônes de visibilité (art. L.151-19)
- Cônes de visibilité - inconstructible (art. L.151-19)
- Petits patrimoines protégés (art. L.151-19)
- Changements de destination vers l'habitation (art. L.151-11)
- Interdiction de changements de destination pour les hébergements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
- Linéaires commerciaux (art. L.151-16)
- Hales et talus protégés (art. L.151-23)
- Mur d'intérêt patrimonial (art. L.151-23)
- Alignement ligne de référence
- Alignements d'arbres à protéger (art. L.151-23)
- Cheminements doux à créer ou à conserver (art. L.151-38)
- Linéaire préservation de l'habitat
- Marges de recul des voies à grande circulation
- Limites de zones humides
- Espaces proches du rivage (art. L.121-13)
- Lignes de référence du gabarit
- Espaces Boisés Classés à protéger (art. L.113-1)
- Espaces Boisés Classés à créer (art. L.113-1)
- Patrimoine paysager (art. L.151-19)
- Bandes paysagères (art. L.151-19)
- Emplacement réservé (art. L.151-41)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-7)
- Périmètres de centralité commerciale (art. L.151-16)
- Zones Non Adéquantes (art. R.151-31)
- Périmètre de gel (article L.151-41)
- Servitudes de mobilité sociale (art. L.151-41)
- Zones de protection archéologique
- Zones humides protégées (art. L.121-123)
- Submersion marine : zone de dissipation de l'énergie à l'arrière du système de protection
- Submersion marine : aléa fort
- Submersion marine : aléa moyen
- Submersion marine : aléa futur

Zonage

- Zones Naturelles
- Zones Agricoles
- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
- Zones Urbaines et A Urbaniser
- Zones d'Activités
- Zone à Urbaniser à long terme

Éléments de description des différentes zones

UA : Zone urbaine centrale
 UA_{ap} : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale
 UB : Zone urbaine de faubourg
 UBd1, UBd2, UBd3 : Zones urbaines de Dinan
 UBdc : Zone urbaine de Dinan liée à la présence de collectifs
 UCa, UCb : Zone urbaine pavillonnaire
 UCc : Zone urbaine de Saint-Cadé le Guillo en front de mer
 Ucd : Zone urbaine pavillonnaire de Sables d'Or sur mer
 Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activités
 Uyc : Zone urbaine à vocation commerciale
 Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
 Ua : Zone urbaine à vocation touristique
 Uz : Zone urbaine concernée par une procédure de ZAC
 Upro : Zone urbaine concernée par une présence d'un OAP valant règlement

N : Zone naturelle générale
 NF : Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles
 NPC : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable
 Ne : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 Ng : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
 Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 Ngv : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
 Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique
 Nis : Zone naturelle liée à des espaces de loisirs
 Nj : Zone naturelle liée à des espaces de nature en ville à préserver
 Nes : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire

A : Zone agricole générale
 Aa : Zone agricole inconstructible
 Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
 Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre

1AUh1, 1AUh2, 1AUh3 : Zone à urbaniser à vocation habitat
 1AUy1, 1AUy2, 1AUy3, 1AUy4 : Zone à urbaniser à vocation commerciale
 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
 1AUr : Zone à urbaniser à vocation touristique
 2AUh : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
 2AUr : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique

Zonages spécifiques liés aux communes littorales
 Ni : Zone naturelle
 Nis : Zone naturelle liée au stockage en mer
 Nf : Zone naturelle liée aux espaces remarquables
 Ngl : Zone naturelle liée à une vocation portuaire
 Nca : Zone naturelle liée à la présence de calées d'accès à l'eau
 Nel : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
 Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique
 Ncl : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 Nml : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement

Ai : Zone agricole
 Aa : Zone agricole liée aux activités isolées
 Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
 Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre

Indices de zonage spécifiques :
 (I) : Zone concernée par un PPR
 (B) : Zone concernée par une protection de captage d'eau potable

Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m²)	N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m²)
36	Liaison douce	Dinan	Commune	100	334	Liaison douce	Trelivan	Commune	1517
37	Liaison douce	Dinan	Commune	52					
41	Voie	Dinan	Commune	144					
43	Voie	Dinan	Commune	2485					
44	Équipement	Dinan	Commune	11617					
47	Voie	Dinan	Commune	236					
232	Voie	Quévert	Commune	424					
233	Reseau	Quévert	Commune	273					
234	Voie	Quévert	Commune	794					
235	Voie	Quévert	Département	4789					
236	Voie	Quévert	Département	4581					
237	Voie	Quévert	Département	4416					
238	Voie	Quévert	Commune	1109					
239	Voie	Quévert	Commune	1080					
240	Voie	Quévert	Commune	458					
241	Voie	Quévert	Commune	214					
242	Voie	Quévert	Commune	991					
243	Voie	Quévert	Commune	985					
244	Équipement	Quévert	Dinan Agglomération	8433					
245	Équipement	Quévert	Commune	23895					
321	Voie	Talen	Commune	4252					
333	Liaison douce	Trelivan	Commune	2616					



DINAN

AGGLOMÉRATION

PLAN
LOCAL
URBANISME
INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Quévert

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communaute

DATE
22/07/2019
Approbation

Échelle 1:5000ème